

Expéditeur : Service interministériel de défense et de protection civiles
N° : 03 85 21 80 86 - 03 85 21 81 00
pref-defense-protection-civile@saone-et-loire.gouv.fr

Destinataires :

<ul style="list-style-type: none">◆ Sous-préfets d'arrondissement◆ DREAL◆ DDETS◆ ARS◆ SAMU◆ DDT◆ DDPP◆ SDIS◆ Groupement de Gendarmerie◆ DDPN	<ul style="list-style-type: none">◆ ONF◆ OFB◆ COZ-Est ◆ Conseil départemental◆ AMSL◆ Maires◆ Chambre d'agriculture◆ Professionnels agricoles et forestiers ◆ Médias locaux◆ Grand public
---	---

FEUX DE FORÊT

DÉCISION DE DÉCLENCHEMENT DES NIVEAUX DE RISQUE

de l'arrêté préfectoral n°71-2026-06-18-00004 relatif à la prévention des feux de forêt et d'espace naturel et portant réglementation des feux de plein air du 18 juin 2026

Zones (cf. arrêté supra)	1	2	3	4	5	6
Niveaux de risque	SEVERE	SEVERE	SEVERE	SEVERE	SEVERE	SEVERE

Début d'évènement : mardi 23 juin 2026 à 8h00

Compte tenu des risques sévères de feux de forêt et d'espace naturel, j'ai décidé d'activer les mesures prévues du niveau « risque sévère » de l'arrêté n°71-2026-06-18-00004 relatif à la prévention des feux de forêt et d'espace naturel et portant réglementation des feux de plein air du 18 juin 2026

L'ensemble de ces mesures qui s'appliquent désormais sont listées dans l'arrêté pré-cité ainsi que dans le tableau en annexe de cette décision.

Ces mesures sont maintenues jusqu'à leur renforcement ou leur levée dans les mêmes formes.

Le 22 juin 2026,

Le préfet,

Pour le préfet,
la sous-préfète, directrice de cabinet


Salwa PHILIBERT